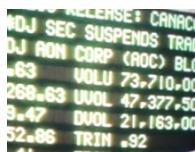


# FINANCE



Finance \Finance solidaire

## Le capital risque solidaire s'institutionnalise

### ENTREPRISES

Imaginé il y a 25 ans, le capital risque solidaire prend de l'ampleur et change de visage. L'intérêt des investisseurs institutionnels pour une économie vecteur de solidarité se généralise, mais les avantages fiscaux qui soutiennent ce développement risquent de faire les frais de la chasse aux niches fiscales.

25 ans après la création de Garrigue, pionnier du capital risque solidaire, le paysage s'est largement étoffé avec l'émergence d'opérateurs plus institutionnels et à la surface financière beaucoup plus importante. La coopérative financière Garrigue a été fondée en 1985 par une vingtaine d'individus. Ces sociétaires ont mutualisé leur épargne pour investir dans des entreprises en création ou en développement choisies pour la plus value sociale et environnementale qu'elles procurent. Le critère de rentabilité financière, sans disparaître, devenait secondaire. A l'époque, le commerce équitable, les énergies renouvelables, les entreprises d'insertion étaient à peine émergents et Garrigue fut l'un des premiers à apporter un soutien financier qui est aujourd'hui quasi généralisé. « *Nous sommes bien dans une logique d'épargne citoyenne et pas de dons*, rappelle Laurent Pinon, membre du directoire de Garrigue. *L'argent investit impose une responsabilité de la part du créateur d'entreprise.* » Aujourd'hui Garrigue regroupe 800 sociétaires, un capital de 3,7 millions €, en hausse de 23 % sur les six derniers mois.

### Changement d'échelle

Mais au-delà de cette persévérance militante, le capital-risque solidaire regroupe aujourd'hui une dizaine d'acteurs dont la plupart dispose du label Finansol<sup>1</sup> qui garantit des critères de solidarité et de transparence. Parmi les plus récents FinanCités, filiale du groupe PlanetFinance, et PhiTrust Partenaires, branche solidaire du groupe privé PhiTrust Active investor ont en commun d'élargir sensiblement leur capacité d'intervention. FinanCités investit jusqu'à 100 000 € par dossier, tandis que sur les 16 prises de participation de PhiTrust Partenaires, le quart dépasse les 500 000 € par investissement. Un net changement d'échelle par rapport à Garrigue qui plafonne à 30 000 € pour une entreprise en développement.

« *Nous disposons d'un capital de 7 millions € et nous envisageons d'atteindre les 20 millions d'ici six mois* », lance Florence Goudchaux, responsable de l'analyse solidaire chez PhiTrust Partenaires. Inspiré du social business anglo-saxon, PhiTrust attire des entrepreneurs et des investisseurs institutionnels comme la BNP, Natixis Asset Equity qui payent un ticket d'entrée minimum de 100 000 €. De même, FinanCités, s'est créé à partir d'un actionnariat à 100 % institutionnel : d'un côté des banques privées (HSBC, BNP), de l'autre des acteurs publics avec la Caisse des dépôts et le Conseil régional d'Ile-de-France.

### Accompagnement bénévole

D'un système d'épargne citoyenne, le capital risque solidaire devient un outil de financement d'activités d'intérêt général organisées, justifiant de leur viabilité économique. La dizaine d'opérateurs cumulent à l'heure actuelle plus de 110 millions € de capital et finance autant le commerce équitable, que l'insertion, les énergies renouvelables ou encore les entreprises dont la forme juridique coopérative ou associative interdit ou encadre la rentabilité.

Plus spécifiquement encore, FinanCités s'occupe à financer des entreprises dans les quartiers sensibles. « *Nous accompagnons les exclus du monde économique qui, à compétence et à énergie égale, n'ont pas accès aux réseaux bancaires et relationnels* », explique Joël Pain, le directeur général. Ces nouveaux acteurs ont conservé deux principes fondateurs du capital risque solidaire : l'accompagnement du créateur d'entreprise, notamment par des bénévoles, parrain et autre coach, et l'acceptation d'un retour sur investissement modeste et plus lent, puisque les prises de participation vont de quatre à dix ans. « *Nous visons un taux de retour sur investissement (TRI) de 5 % pour couvrir le risque de perte* », explique Florence Goudchaux. La nouvelle vague du capital risque solidaire vise clairement le changement d'échelle dans un mouvement de substitution à la puissance publique : « *Nous sommes là pour montrer qu'on peut s'assigner un objectif d'intérêt général tout en étant rentable. Ce n'est pas encore prouvé, mais ça va venir* », conclut Joël Pain.

1. L'association Finansol organise la Semaine de la finance solidaire du 3 au 10 novembre 2010.

### UNE OMBRE SUR LES AVANTAGES FISCAUX

Deux avantages fiscaux permettent aux investisseurs solidaires de déduire de leurs impôts une part de leurs souscriptions dans les sociétés de capital risque : l'avantage Madelin (25 % sur l'impôt sur le revenu) et une disposition de la loi Tepa de 2008 « en faveur du travail de l'emploi et du pouvoir d'achat » destinée aux foyers soumis à l'ISF (75 % de la souscription). Ces deux dispositions ne sont pas spécifiques à la finance solidaire mais visent à favoriser l'investissement dans les PME. Face à certaines dérives, le projet de loi de finance 2011 exclut les sociétés financières du champ des bénéficiaires au grand dam de l'association Finansol. « *Si on exclut de ces avantages les structures qui, justement, privilégient la solidarité au retour sur investissement, on diminuera grandement leur attractivité* », explique Sophie Des Mazery, déléguée générale de Finansol. Sur les 700 000 € de souscriptions enregistrées ces six derniers mois par Garrigue, 300 000 proviennent de foyers ISF.

Philippe Chibani-Jacquot

Mis en ligne le : 26/10/2010

© 2009 Novethic - Tous droits réservés